



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 97775

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le danger que représente l'importation du vin venant de l'Espagne par des négociants et servi aux consommateurs français par un marketing agressif et déloyal dans les grandes surfaces locales du département. En effet, les vignerons coopérateurs du Languedoc Roussillon, acteurs incontournables de cette région viticole, ont misé leurs efforts sur l'élaboration d'un produit de qualité et d'origine respectueux de son environnement et des attentes sociétales. Leurs engagements sont attachés aux valeurs de solidarité, d'équité, de responsabilité et de transparence. Or différents packagings et contenants sont utilisés pour les vins en provenance d'Espagne, en particulier en *bag in box* et sont installés dans les grandes surfaces. La même marque et les mêmes codes d'attirance du consommateur, rappelant la France notamment (Bistrot de France), trompent sur l'origine réelle du vin. Les vignerons coopérateurs demandent que l'esprit de la loi soit respecté et proposent la mise en place d'un rayon vins étrangers *bag in box* sur les linéaires des grandes surfaces. Eu égard à la guerre des prix engagée depuis plusieurs années par la grande distribution en Europe, dans l'intérêt du pouvoir d'achat du consommateur, et qui conduit aujourd'hui à une confusion sinon à une tromperie chez les clients, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions quant à la proposition des vignerons coopérateurs.

## Texte de la réponse

À la demande du ministre chargé de l'agriculture, les services de l'État se sont mobilisés dès le mois d'avril 2016 pour s'assurer que les importations de vins en provenance d'Espagne ne faisaient pas l'objet de fraudes. Au final, en 2016, 172 entreprises ont été contrôlées. 16 % d'anomalies ont été constatées, soit sur les factures, soit sur l'étiquetage, et ont donné lieu à 12 avertissements, 10 injonctions et 5 procès-verbaux de délit. Ces contrôles se poursuivent avec la même intensité en 2017.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97775

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juillet 2016](#), page 6744

**Réponse publiée au JO le :** [16 mai 2017](#), page 3474